



Conseillers en exercice	45
Présents	37
Nombre de pouvoirs	2
Votants	39

DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2026 – 031

Convention de mise à disposition de personnel au syndicat mixte du SCOT de la Creuse

Séance du 26 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 26 février à 18h30, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la Passerelle Esplanade Charles de Gaulle, salle des conférences, au nombre de trente-sept sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 13 février 2026.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

Stéphane DUCOURTIOUX ; Nadine HAGENBACH ; Jean-Pierre LANNET ; Thierry ROGER ; Mireille LEJUS ; Bernard ROUGIER ; Jacques MOUTARDE ; Isabelle DUGAUD ; Jean-Luc LEGER ; Michel GOMY ; Catherine DEBAENST ; Alexis TOURADE ; Didier TERNAT ; Alain DETOLLE ; Renée NICOUX ; Alain ROULET ; Marie-Hélène FOURNET ; Philippe ESTERELLAS ; Philippe COLLIN ; Benjamin SIMONS ; Marina BONIFAS ; Gérard SALVIAT (suppléant de Thierry LETELLIER) ; Laurent LHERITIER ; Evelyne CHABANT ; Laurence CHEVREUX ; Pierrette LEGROS ; Christian ARNAUD ; Evelyne PINLON ; Jean-Louis JOSLIN ; Roger FOUGERON ; Gérard AUMEUNIER ; Denis PRIOURET ; Monique DEPEIGE ; Didier MIOMANDRE ; Claude BIALOUX ; Valérie BERTIN et Jacques TOURNIER.

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

Guy BRUNET à Pierrette LEGROS ; Serge DURAND à Alexis TOURADE.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mesdames et Messieurs

Céline COLLET-DUFAYS ; Annick BAUCULAT ; Philippe LEFAURE ; Nadine RAVET ; Jacques BŒUF ; Pascal MERIGOT.

REÇU EN PREFECTURE

le 05/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-023-200044014-20260226-2026_031-DE

Madame Valérie BERTIN présente le rapport suivant.

Contexte :

Créé par arrêté préfectoral le 11 décembre 2025, le syndicat mixte du SCOT de la Creuse doit tenir son premier comité syndical le 9 mars prochain afin d'élire son exécutif, d'approuver le BP 2026 et de prendre les premières délibérations permettant son fonctionnement (dématérialisation des actes à transmettre au contrôle de légalité, etc.)

Or, cette nouvelle structure créée ex-nihilo ne dispose d'aucun moyen administratif et technique pour mettre en œuvre les décisions qui seront prises par le comité syndical lors de cette première séance ni pour commencer le travail préparatoire à l'élaboration du SCOT.

Objet de la demande :

La présente délibération a pour objet de proposer au conseil communautaire l'approbation d'une convention de mise à disposition d'un agent de la Communauté de communes Creuse Grand Sud pour assurer ces missions.

Éléments d'appréciation :

La mise à disposition envisagée, pour 50 % de son temps de travail, concerne un agent en fin de détachement, qui réintègre les services de la Communauté de communes en mars prochain.

Ayant déjà exercé des missions en matière d'urbanisme et d'aménagement, l'agent, titulaire du grade d'attaché territorial, a exprimé son accord pour cette mise à disposition.

Le projet de convention formalisant cette mise à disposition est joint au présent rapport.

Conséquences financières :

Le syndicat mixte du SCOT de la Creuse remboursera trimestriellement à la Communauté de communes le montant de la rémunération et des charges sociales de l'agent, au prorata de son temps de mise à disposition.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 39

Adopté à l'unanimité

Le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** la conclusion de la convention de mise à disposition décrite ci-dessus et dont le projet est annexé à la présente délibération,
- **D'AUTORISER** Mme la Présidente à signer ladite convention ainsi que toute pièce relative à cette question.

Ainsi fait et délibéré le 26 février 2026 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le

PUBLIEE le

Valérie BERTIN

Présidente



REÇU EN PREFECTURE

le 05/03/2026

Application agréée E-legalite.com